ABC ENERGIE
Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €
Actipole B1 Zone Industrielle de l'Anjoly 5 Voie d'Angleterre 13127 VITROLLES
RCS SALON DE PROVENCE 932 519 788

DECISION D'AFFECTATION PROPOSEE ET VOTEE
PAR DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 26 JUIN 2026

Troisième Décision : Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un résultat net bénéficiaire de 38.923,86 €, comme suit :

- à la réserve légale la somme de 1.947 €, dont le montant s'élèvera à 2.247 €,
- et le solde, soit 36.976,86 €, sur le poste « Autres réserves » dont le montant serait porté de 5.585,75 € à 42.562,61 €.

Copie certifiée conforme



ERIC CURABEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABC ENERGIE

5 Voie d'Angleterre Actipole B1
ZI de l'Anjoly
13127 VITROLLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Eric CURABEC
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

1 Rue Daumier Immeuble le Vélasquez
13008 Marseille

Tél : 04.91.33.40.40
eric.curabec@cabinetcac.fr

Inscrits auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC ENERGIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

1. Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, portant sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

4. Responsabilités des dirigeants de l'entreprise

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

K

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Marseille le 11 juin 2026

Eric CURABEC
Commissaire aux Comptes



Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du comité d'entreprise à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 4	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	1 560	1 560		1 196	1 196-	100.00-
	Fonds commercial	19 660		19 660	19 660		
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	12 833	2 552	10 281	12 401	2 120-	17.10-
	Autres immobilisations corporelles	15 146	4 027	11 119	13 576	2 457-	18.10-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	400		400		400	
	Total de l'actif immobilisé (III)	49 599	8 139	41 460	46 834	5 373-	11.47-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.				16 932	16 932-	100.00-
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 253		1 253		1 253	
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	354 844	10 848	343 996	208 666	135 330	64.85
	Autres créances	18 606		18 606	17 146	1 461	8.52
	Charges constatées d'avance	1 267		1 267		1 267	
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	95 495		95 495	81 539	13 956	17.12
	Total de l'actif circulant (IV)	471 466	10 848	460 618	324 283	136 335	42.04
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	521 065	18 987	502 078	371 116	130 962	35.29

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 4	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	300		300	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 586		5 586	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	38 924	5 886	33 038	561.32
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	94 810	55 886	38 924	69.65
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	10 000		10 000	
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	10 000		10 000	
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54	44	10	23.25
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 582	104 341	83 241	79.78
	Dettes fiscales et sociales	116 460	63 989	52 471	82.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	93 173	146 857	53 684-	36.56-
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	397 268	315 231	82 038	26.02
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	502 078	371 116	130 962	35.29

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 397 268 315 231

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 4	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 248 104		1 248 104	271 084	977 020	360.41
Montant net du chiffre d'affaires	1 248 104		1 248 104	271 084	977 020	360.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			417		417	
Autres produits			54	5	49	899.44
Total des Produits d'exploitation (I)			1 248 575	271 090	977 485	360.58
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			279 552	63 675	215 877	339.03
Variation de stock			16 932	16 932-	33 865	200.00
Autres achats et charges externes (1)			388 590	117 307	271 283	231.26
Impôts, taxes et versements assimilés			7 398	743	6 655	895.85
Salaires			299 048	59 316	239 732	404.16
Cotisations sociales			167 637	35 789	131 848	368.40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 762	1 588	5 174	325.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 848		10 848	
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			1 209		1 209	
Autres charges			1 052	0	1 052	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 179 028	261 486	917 542	350.90
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			69 547	9 604	59 943	624.16
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux x
Art. 831-2 - Changements comptables x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-2 - Détail des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-7 - Précisions sur les stocks et en-cours x
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant x
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres x
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif x

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Néant

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 560			1 560
Fonds commercial	19 660			19 660
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 833			12 833
Matériel de transport	2 840		1 420	1 420
Matériel de bureau et matériel informatique	3 300	2 198		5 498
Mobilier	8 228			8 228
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières		400		400
TOTAL	48 422	2 598	1 420	49 599

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	364	1 196		1 560
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	432	2 120		2 552
Matériel de transport	240	565	211	594
Matériel de bureau et matériel informatique	189	1 235		1 424
Mobilier	363	1 646		2 009
TOTAL	1 588	6 762	211	8 139

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances		10 848		10 848
TOTAL		10 848		10 848

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et matériel informatique			2 198		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			400		
TOTAL GENERAL			2 598		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport			1 420		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			1 420		

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires		1 196		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		2 120		
Matériel de transport		565		
Matériel de bureau et matériel informatique		1 235		
Mobilier		1 646		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		6 762		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

		Ventilation des diminutions	
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport		211	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		211	

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
- Matières premières		16 932		16 932
TOTAL I		16 932		16 932

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Une provision pour risque client a été comptabilisée au 31.12.2025 pour un montant de 10.848 EUR.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	400		400
Créances de l'actif immobilisé	400		400
Autres créances clients	354 844	354 844	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 930	17 930	
Débiteurs divers	677	677	
Créances de l'actif circulant	373 450	373 450	
Charges constatées d'avance	1 267	1 267	
TOTAL	375 117	374 717	400

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	1.00	50 000			50 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	50 000	1.00	
TOTAL	50 000		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	50 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale		300		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		5 586		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	5 886			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	55 886	5 886		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				5 586
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				38 924
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				94 810

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	54	54		
Fournisseurs et comptes rattachés	187 582	187 582		
Personnel et comptes rattachés	10 000	10 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 823	34 823		
Taxe sur la valeur ajoutée	69 845	69 845		
Autres impôts taxes et assimilés	1 793	1 793		
Groupe et associés	92 718	92 718		
Autres dettes	454	454		
TOTAL	397 268	397 268		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	3			

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **8 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

ERIC CURABEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABC ENERGIE

5 Voie d'Angleterre Actipole B1
ZI de l'Anjoly
13127 VITROLLES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Eric CURABEC
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

1 Rue Daumier Immeuble le Vélasquez
13008 Marseille

Tél : 04.91.33.40.40
eric.curabec@cabinetcac.fr

Inscrits auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, j'ai été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Filiale à 99,99 % de la Société SME GROUPE

a) **Convention de prestations de services** en date du 1er septembre 2024, conclue entre la société et la société mère SME GROUPE.

Objet de la convention : mise à disposition des locaux pris à bail par SME Groupe ainsi que la fourniture des prestations suivantes : services généraux de fonctionnement, gestion administrative du personnel, accompagnement en stratégie commerciale et communication, gestion comptable et financière, suivi juridique.

En contrepartie des prestations des services fournies, la société ABC ENERGIE a versé, au cours de l'exercice écoulé, une redevance de **82.000 Euros HT**. Ce montant a été déterminé conformément aux dispositions prévues à l'article 4 de la convention, qui prévoit :

- Une rémunération mensuelle fixe de 6.000 Euros HT,
- Et une rémunération variable annuelle HT, calculée sur la base de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) retraité de la société ABC ENERGIE., déterminé hors redevance versée au Groupe, selon un taux progressif appliqué par tranches d'EBE.

b) **Convention de trésorerie Groupe** en date du 1er septembre 2024, modifiée par avenant N°1 du 2 septembre 2024, conclue entre la société et la société mère SME GROUPE.

Objet de la convention : La présente convention a pour objet de régir les opérations de prêts et d'emprunts intra-groupe, sous la coordination de la Société SME GROUPE afin d'optimiser la gestion de trésorerie du Groupe, de réduire le coût moyen du financement et, par conséquent, les frais financiers et bancaires.

La convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes.

Initialement, les avances consenties entre les parties portaient intérêt au taux fiscalement déductible. Aux termes de l'avenant n°1 du 2 septembre 2024, les parties sont convenues de modifier l'article 4, alinéa 1, comme suit : les avances portent désormais intérêt au taux EURIBOR 12 mois.

Au 31 décembre 2025, les intérêts produits s'élèvent à **3.251,78 €.**

Ces conventions seront soumises à votre approbation au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

A Marseille le 11 juin 2026

Eric CURABEC
Commissaire aux Comptes



SAS ABC ENERGIE
13127 VITROLLES

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 4	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	1 560	1 560		1 196	1 196-	100.00-
	Fonds commercial	19 660		19 660	19 660		
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	12 833	2 552	10 281	12 401	2 120-	17.10-
	Autres immobilisations corporelles	15 146	4 027	11 119	13 576	2 457-	18.10-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	400		400		400	
	Total de l'actif immobilisé (III)	49 599	8 139	41 460	46 834	5 373-	11.47-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.				16 932	16 932-	100.00-
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 253		1 253		1 253	
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	354 844	10 848	343 996	208 666	135 330	64.85
	Autres créances	18 606		18 606	17 146	1 461	8.52
	Charges constatées d'avance	1 267		1 267		1 267	
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	95 495		95 495	81 539	13 956	17.12
	Total de l'actif circulant (IV)	471 466	10 848	460 618	324 283	136 335	42.04
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	521 065	18 987	502 078	371 116	130 962	35.29

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

SAS ABC ENERGIE
13127 VITROLLES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 4	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	300		300	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 586		5 586	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	38 924	5 886	33 038	561.32
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	94 810	55 886	38 924	69.65
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	10 000		10 000	
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	10 000		10 000	
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54	44	10	23.25
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 582	104 341	83 241	79.78
	Dettes fiscales et sociales	116 460	63 989	52 471	82.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	93 173	146 857	53 684-	36.56-
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	397 268	315 231	82 038	26.02
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	502 078	371 116	130 962	35.29

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 397 268 315 231

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 4	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 248 104		1 248 104	271 084	977 020	360.41
Montant net du chiffre d'affaires	1 248 104		1 248 104	271 084	977 020	360.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			417		417	
Autres produits			54	5	49	899.44
Total des Produits d'exploitation (I)			1 248 575	271 090	977 485	360.58
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			279 552	63 675	215 877	339.03
Variation de stock			16 932	16 932-	33 865	200.00
Autres achats et charges externes (1)			388 590	117 307	271 283	231.26
Impôts, taxes et versements assimilés			7 398	743	6 655	895.85
Salaires			299 048	59 316	239 732	404.16
Cotisations sociales			167 637	35 789	131 848	368.40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 762	1 588	5 174	325.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 848		10 848	
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			1 209		1 209	
Autres charges			1 052	0	1 052	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 179 028	261 486	917 542	350.90
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			69 547	9 604	59 943	624.16
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux x
Art. 831-2 - Changements comptables x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-2 - Détail des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-7 - Précisions sur les stocks et en-cours x
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant x
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres x
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif x

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Néant

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 560			1 560
Fonds commercial	19 660			19 660
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 833			12 833
Matériel de transport	2 840		1 420	1 420
Matériel de bureau et matériel informatique	3 300	2 198		5 498
Mobilier	8 228			8 228
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières		400		400
TOTAL	48 422	2 598	1 420	49 599

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	364	1 196		1 560
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	432	2 120		2 552
Matériel de transport	240	565	211	594
Matériel de bureau et matériel informatique	189	1 235		1 424
Mobilier	363	1 646		2 009
TOTAL	1 588	6 762	211	8 139

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances		10 848		10 848
TOTAL		10 848		10 848

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et matériel informatique			2 198		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			400		
TOTAL GENERAL			2 598		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport			1 420		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			1 420		

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires		1 196		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		2 120		
Matériel de transport		565		
Matériel de bureau et matériel informatique		1 235		
Mobilier		1 646		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		6 762		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

		Ventilation des diminutions	
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport		211	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		211	

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements - Matières premières		16 932		16 932
TOTAL I		16 932		16 932

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Une provision pour risque client a été comptabilisée au 31.12.2025 pour un montant de 10.848 EUR.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	400		400
Créances de l'actif immobilisé	400		400
Autres créances clients	354 844	354 844	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 930	17 930	
Débiteurs divers	677	677	
Créances de l'actif circulant	373 450	373 450	
Charges constatées d'avance	1 267	1 267	
TOTAL	375 117	374 717	400

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	1.00	50 000			50 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	50 000	1.00	
TOTAL	50 000		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	50 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale		300		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		5 586		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	5 886			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	55 886	5 886		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				5 586
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				38 924
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				94 810

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	54	54		
Fournisseurs et comptes rattachés	187 582	187 582		
Personnel et comptes rattachés	10 000	10 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 823	34 823		
Taxe sur la valeur ajoutée	69 845	69 845		
Autres impôts taxes et assimilés	1 793	1 793		
Groupe et associés	92 718	92 718		
Autres dettes	454	454		
TOTAL	397 268	397 268		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	3			

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **8 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.